

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.3.1. Les prescriptions
 - 7.3.2. La programmation des ac...
 - 7.3.3. L'exécution des actes**
 - 7.3.4. Le suivi d'exécution et...
 - 7.3.5. Le circuit du médicamen...
 - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
 - + 9.1. Gestion Administrative du...
 - + 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 7. Le domaine Prise en charge du Patient

↪ 7.3. La programmation et l'exécution des soins

↪ 7.3.3. L'exécution des actes

En temps utile, le système doit permettre d'établir, pour un effecteur donné et pour une période de temps donnée (journée, plusieurs jours consécutifs, semaine, ...), le programme d'activité.

Ce programme indique l'ensemble des patients pris en charge par cet effecteur, et pour chaque patient et de façon séquentielle dans le temps, les actes ou tâches à réaliser.

Le programme mentionnera le caractère récurrent ou conditionnel de certains actes ou tâches.

- Le caractère récurrent (x fois, tous les y, ...) s'exprime par un facteur de répétition, un intervalle, une fréquence
- Le caractère conditionnel signifie que l'acte ou la tâche n'est à réaliser que si certaines conditions sont remplies : dans ce cas les conditions doivent être indiquées de façon explicite, et l'effecteur

devra tracer le fait que les conditions étaient ou non réunies

Le programme peut être transmis à l'effecteur sur différents supports :

- Support papier : le SI HAD devra produire des états imprimables clairs, lisibles, facilement manipulables, présentés de telle sorte que les risques de confusion ou d'oubli soient minorés.
- Transmission d'un document via MSS : le document contenant le programme pourra être transmis à un effecteur (notamment un effecteur externe) via un message MSS. Dans ce cas, l'envoi et la réception doivent être tracés dans le SI HAD
- Support électronique : dans l'idéal, le SI HAD doit permettre la transmission du programme sur un support électronique (tablette, smartphone) de façon à assurer une meilleure ergonomie dans le traitement du programme

L'effecteur doit disposer des éléments précis du programme au moment d'exécuter les actes.

Glossaire

HAD
message
MSS
SI

Date de parution : 12/10/2018